



Convention d'objectifs

La présente convention a pour objet la formalisation des responsabilités mutuelles, des droits et devoirs, qui structurent la relation entre la collectivité et l'office de tourisme qui les assurent.

Entre la **Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord** représentée par le Président agissant en cette qualité d'une part,

Et l'**Office de Tourisme des Bastides Dordogne-Périgord**, représenté par son Président agissant en tant que représentant légal, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Chapitre 1. Cadre Général et Règlementaire

Article 1 – Mission de service public déléguée à l'Office de Tourisme communautaire Bastides Dordogne-Périgord

Conformément à la loi n°92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme, et par la délibération du 23 novembre 2016, la CC des Bastides Dordogne-Périgord délègue les missions d'accueil, d'information et de promotion touristique, à l'OT des Bastides Dordogne-Périgord, sur l'ensemble de son territoire.

1. Accueil et information

Objectifs :

- Décliner un traitement homogène de l'accueil et de l'information sur tout le territoire
- Qualifier l'accueil des prestataires touristiques du territoire
- Professionnaliser l'accueil des personnels de l'OT
- Mettre en place des techniques d'accueil innovantes

AR PREFECTURE

024-200034833-20210330-2021_03_30_3A-DE
Regu le 01/04/2021

Les actions à 4 ans :

- Conformément au Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI), améliorer l'accueil dans des BIT réaménagés et homogènes, en lien avec l'identité du territoire (Beaumont, Monpazier et Cadouin en 2021, Lalinde en 2022, réflexion à mener au Buisson)
- Développer, conformément au SADI, l'accueil hors les murs, afin d'enrayer la baisse de la fréquentation des OT, et réduire le coût contact dans certains BIT saisonniers grâce à l'achat d'un véhicule qui permettrait un accueil innovant.
- Poursuivre le plan de professionnalisation des conseillers en séjour, et entraîner les prestataires touristiques dans cette dynamique.
- Maintenir le classement de l'OT des Bastides Dordogne-Périgord en catégorie 2, correspondant à un niveau de qualité d'accueil élevé pour les visiteurs, en intégrant les nouveaux BIT.
- Développer un wifi territorial auprès des prestataires touristiques de la destination.
- Développer l'accueil des habitants et favoriser la connaissance de la destination pour en faire de véritables ambassadeurs.

2. Promotion et communication

Objectifs :

- Poursuivre la promotion du territoire au sein de la marque territoriale « Pays de Bergerac Vignoble et Bastides », tout en maintenant les spécificités identitaires de notre territoire.
- Densifier la communication interne du territoire
- Rester un partenaire privilégié des CDT et CRT pour les relations presse, les supports de communication départementaux et régionaux.
- Aider à l'organisation d'événements touristiques participant à la notoriété du territoire et générant des flux et des retombées économiques.

Les actions à 4 ans :

- Disposer des éditions touristiques adaptées aux clientèles, et en assurer une diffusion efficace
- Réussir la mise en ligne et l'efficacité de la nouvelle version du site web de destination www.pays-bergerac-tourisme.com, outil au cœur de notre stratégie multi-canal (réseaux sociaux, blog, ...)
- Développer les accueils de blogueurs de voyages
- Poursuivre l'accompagnement numérique des prestataires touristiques, afin de les professionnaliser dans l'utilisation des outils web (sites d'avis, réseaux sociaux, ...)
- Proposer un accompagnement aux associations organisatrices d'événements pour les aider à mieux communiquer
- Fédérer les organisateurs de fêtes médiévales pour insuffler une dynamique

AR PREFECTURE

024-200034833-20210330-2021_03_30_3A-DE
Regu le 01/04/2021

3. Animation et développement

L'OT des Bastides Dordogne-Périgord a un rôle de mise en œuvre et de suivi du développement touristique communautaire.

Objectifs :

- Proposer un appui technique auprès de la CCBDP et des communes membres
- Renforcer le partenariat avec les acteurs institutionnels (Conseil Départemental, Conseil Régional, Pays du Grand Bergeracois, établissements consulaires, ...)
- Participer à la co-construction du Tourisme en Bergeracois, en participant à la gouvernance de la société d'Economie Mixte Quai Cyrano
- Proposer un appui technique auprès des prestataires touristiques

Les actions à 4 ans :

- Accompagner la mise en tourisme de la Véloroute Voie-Verte entre Tuilières et Le Buisson, du canal et du bassin de Lalinde.
- Accompagner la CCBDP et les mairies concernées par le PDIPR
- Développer l'offre patrimoniale de la CCBDP grâce à la mise en place du label « Petites Cités de Caractère »
- Suivre, animer et percevoir la taxe de séjour

Article 2 – Mission de commercialisation de produits touristiques

Le statut d'EPIC permet à l'OT d'intervenir dans :

- L'élaboration d'une stratégie commerciale,
- L'élaboration de produits touristiques,
- La commercialisation de ces produits et prestations annexes,

1. Une stratégie de commercialisation

Objectifs :

- Initier une démarche de commercialisation de produits d'excursion et de courts séjours en valorisant les prestataires et les atouts touristiques du territoire
- Mettre en place des partenariats avec les institutionnels du tourisme concernant cette démarche, ainsi qu'avec nos prestataires privés
- Développer les ressources propres de l'OT.

Les actions à 4 ans :

- Développer une véritable boutique dans les différents Point Info Tourisme de l'OT, grâce à des produits identitaires, à une gamme d'objets logotés et à des produits dérivés correspondant à nos clientèles (gamme de produits enfants/familles)

AR PREFECTURE

024-200034833-20210330-2021_03_30_3A-DE
Regu le 01/04/2021

- Développer l'offre et la promotion des visites guidées individuels et groupes
- Mettre en place des produits touristiques « clé en main » auprès des groupes, en assurer la promotion et la commercialisation

Chapitre 2. Engagements de Communauté de Communes

Article 1 – Financement

Au titre des missions confiées par la CCBDP à son Office de Tourisme, elle lui attribuera annuellement les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés aux différentes tâches qui sont les siennes. Ce montant sera calculé annuellement, en fonction des missions et objectifs.

Pour 2021, au vu du budget prévisionnel, les crédits de fonctionnement attribués par la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord sont fixés à **161 800€**.

Article 2 – Equipements et personnels procurés par la Communauté de Communes

Pour permettre le bon fonctionnement de l'OT, la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord procure à l'OT des Bastides :

- Un véhicule de service (Ford Fiesta) et ponctuellement un utilitaire ou minibus

Elle s'engage également à mettre à disposition de l'Office de Tourisme à titre onéreux, pour une durée d'un an :

- 1 agent en tant que conseiller en séjour
- 1 agent en charge de la saisie comptable
- 1 agent en tant que responsable de l'OT

Article 3 – Financements complémentaires

Des crédits complémentaires pourront être alloués à l'Epic pour toute autre tâche précise ponctuelle ou permanente, confiée à l'OT par la CCBDP.

Chapitre 3. Engagements de l'Office de Tourisme

Article 1- Gestion des moyens humains

L'EPIC assume la mise en œuvre et la gestion des moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation des missions précitées en liaison avec la CC des Bastides Dordogne-Périgord.

Article 2- Gestion des locaux et équipements

L'EPIC prend en charge les frais correspondants à l'entretien des locaux (selon conventions de mise à disposition), du matériel, et les frais de fonctionnement : eau, électricité, chauffage, téléphone, fournitures administratives, consommables, carburants.

Article 3 – Revenus propres à l'Office de Tourisme

AR PREFECTURE

024-200034833-20210330-2021_03_30_3A-DE
Regu le 01/04/2021

L'EPIC s'engage à trouver des revenus supplémentaires aux crédits de fonctionnement de la CCBDP :

- Des prestations aux professionnels selon une grille de services par type de prestataires (hébergeur, restaurateur, gestionnaire de site, ...)
- Des publicités vendues dans les différents supports de l'OT (vitrine, site web, flyer, guides, ...)
- Les recettes de la taxe de séjour, optimisées par une veille assidue.
- Des produits commerciaux (boutique, visites, ...)

Article 4 – Compte-rendu de l'emploi des crédits alloués

Chaque année, l'Office de Tourisme, par l'intermédiaire de son directeur, donnera à la CCBDP, un compte-rendu détaillé de l'emploi des crédits alloués, assorti de toutes les justifications nécessaires.

Ce rapport sera préalablement soumis au Comité de Direction de l'EPIC par son Président, puis au Conseil Communautaire.

Chapitre 4 – Durée de la convention

La présente convention est signée pour une période d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Pour dénoncer ou modifier la présente convention, chaque partie devra le faire 3 mois avant la date du renouvellement.

Fait à Lalinde, le 15 mars 2021

Pour la CC des Bastides Dordogne-Périgord

Pour l'OT des Bastides Dordogne-Périgord

Le Président

Le Président

Jean-Marc GOUIN

Christophe CATHUS



AR PREFECTURE

024-200034833-20210330-2021_03_30_3A-DE
Regu le 01/04/2021

AR PREFECTURE

024-200034833-20210330-2021_03_30_3A-DE
Regu le 01/04/2021